

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

SOMMAIRE

I-	Les objectifs et obligations légales du DOB	3
1-	Les obligations légales du DOB	3
2-	Les objectifs du DOB	3
3-	Mise en ligne	3
II-	Contexte général : situation économique et sociale.....	4
III-	Budget principal : analyse de l'année 2021.....	5
1-	La chaîne de l'épargne	5
2-	La section de fonctionnement	6
a)	Les produits de fonctionnement	6
b)	La fiscalité	6
c)	La dotation globale de fonctionnement.....	7
d)	Les charges de fonctionnement	8
3-	La section d'investissement	9
4-	Les résultats provisoires de l'année 2021	11
IV-	Orientations du budget principal 2022.....	12
1-	La section de fonctionnement	12
a)	Les dépenses de fonctionnement	12
b)	Les recettes de fonctionnement	13
2-	La section d'investissement	15
a)	Les dépenses d'investissement.....	15
b)	Les recettes d'investissement.....	16
V-	Budget assainissement : analyse 2021 et orientations 2022	19
VI-	La dette.....	20
1-	L'endettement en 2021	20
2-	Perspective d'évolution de la dette jusqu'en 2025	21
VII-	Conclusion.....	23



I- Les objectifs et obligations légales du DOB

1- Les obligations légales du DOB

L'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales fait obligation aux communes de plus de 3 500 habitants d'organiser, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, un débat sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur la structure et la gestion de la dette.

Ce débat doit être à l'ordre du jour d'une séance du Conseil municipal et faire l'objet d'une délibération afin de permettre au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la loi.

2- Les objectifs du DOB

Le débat d'orientation budgétaire permet à l'assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif ;
- D'être informée sur la situation financière de la collectivité.

3- Mise en ligne

L'article L.2313-1 du CGCT prévoit que le rapport sur les orientations budgétaires a vocation à être mis en ligne sur le site internet de la collectivité lorsqu'il existe, après adoption par l'organe délibérant.

II- Contexte général : situation économique et sociale

Le contexte général de la situation économique et sociale au niveau mondial, européen et national est habituellement intégré au rapport des orientations budgétaires de l'année. Ces éléments proviennent du DOB 2022 établi par la Caisse d'Epargne¹. Il n'a pas été jugé pertinent de les insérer cette année car la guerre en Ukraine entraînera des conséquences sur l'économie mondiale, européenne et nationale.

Mesures de la loi de finances 2022 relatives aux communes²

La loi de finances pour 2022 intègre des mesures concernant directement les collectivités locales.

▪ Enveloppe de la dotation globale de fonctionnement

La loi de finances pour 2022, confirme la stabilité de l'enveloppe DGF (+ 0.15%). Le montant réparti entre régions, départements, communes et EPCI à fiscalité propre s'élève à 26,798 milliards d'euros.

▪ La réforme des indicateurs financiers pour le calcul des dotations de péréquation

Les modifications du panier de recettes des collectivités locales effectuées en 2021, suite aux réformes de la taxe d'habitation (TH) et des impôts de production (abattement de 50 % des valeurs locatives des établissements industriels, TFPB et CFE) rendaient nécessaire la réforme des indicateurs financiers utilisés pour la répartition des dotations et des mécanismes de péréquation. Une première modification de ces indicateurs a été introduite par la loi de finances pour 2021. Une réforme plus en profondeur est désormais retenue en 2022.

La mise en œuvre des nouveaux calculs se fera donc dès les attributions des dotations de l'exercice 2022, avec une prise en compte échelonnée (mécanisme de lissage). Cette réforme concerne notamment les indicateurs utilisés dans le cadre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

▪ Traitement automatisé du fond de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée - FCTVA

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la procédure de déclaration automatisée des dépenses pour le FCTVA est entrée en application. Pour cette première année, seules étaient concernées les collectivités soumises au régime de déclaration des dépenses réalisées en année N. Pour 2022, c'est au tour des collectivités déclarant les dépenses éligibles de l'année N-1 et en 2023, l'ensemble des collectivités sera concerné (s'ajoutent celles déclarant les dépenses de l'année N-2).

Cette procédure de déclaration automatisée du FCTVA par le comptable public vise à simplifier, dématérialiser et sécuriser la procédure.

La commune est concernée dès 2022 par le traitement automatisé de la TVA.

▪ Actualisation forfaitaire des bases d'imposition

Les bases d'imposition sont indexées sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Le coefficient d'actualisation s'élève à 1,034 pour 2022, soit un taux de progression des bases d'imposition ménages de 3.4 %.

▪ Instauration d'une compensation au profit des communes et EPCI au titre des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties pour la construction de logements sociaux

L'Etat assure désormais la compensation intégrale de la perte de recettes supportée par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale en application des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties sur les logements sociaux. Cette mesure concerne l'ensemble des pertes

¹ Source : Débat d'orientation budgétaire 2022, Caisse d'Epargne

² Sources DOB Caisse d'Epargne, Mensuel de HGI et Banquesdesterritoires.fr

pour une durée de 10 ans, pour les logements agréés entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 juin 2026 ;
 l'agrément consistant en un financement de l'opération par des prêts aidés ou des subventions de l'Etat.

III- Budget principal : analyse de l'année 2021

Les chiffres présentés pour 2021 sont provisoires et susceptibles d'être modifiés suite à la finalisation du compte administratif.

Les évolutions constatées entre les résultats 2020 et 2021 sont conjoncturelles. Les résultats de l'année 2020 avaient été profondément impactés par la crise sanitaire.

1- La chaîne de l'épargne

Chaîne de l'épargne

en €	2019	2020	2021	Evol° 2020/2021
Produits de fonctionnement courant	3 019 778 €	2 929 978 €	3 095 587 €	5,7%
-Charges de fonctionnement courant	2 552 521 €	2 381 394 €	2 598 314 €	9,1%
= EXCEDENT BRUT COURANT	467 257 €	548 584 €	497 273 €	-9,4%
+ Produits exceptionnels	14 054 €	4 699 €	5 668 €	20,6%
- Charges exceptionnelles	220 €	0 €	6 543 €	100,0%
= EPARGNE DE GESTION	481 091 €	553 283 €	496 398 €	-10,3%
- Intérêts	28 942 €	33 528 €	29 461 €	-12,1%
= EPARGNE BRUTE	452 150 €	519 756 €	466 938 €	-10,2%
- Capital	34 082 €	78 834 €	80 387 €	2,0%
= EPARGNE NETTE (autofinancement)	418 068 €	440 922 €	386 551 €	-12,3%

On constate une augmentation des recettes de fonctionnement (+ 5.7 %) concomitante à une augmentation des dépenses (+ 9.1 %).

L'épargne nette (*autofinancement*) a baissé en 2021 de - 12.3 % soit 54 371 €. Elle est de 386 551 €.

L'épargne nette ou « autofinancement net » correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour financer les équipements, après acquittement du service de la dette.

2- La section de fonctionnement

a) Les produits de fonctionnement

Les produits de fonctionnement				
en €	2019	2020	2021	Evol° 2020/2021
+ Impôts et taxes (73)	1 766 312	1 802 930	1 870 657	3,8%
+ Dotations et participations (74)	810 115	832 962	820 196	-1,5%
+ Produits des services (70)	386 144	264 709	348 489	31,6%
+ Produits de gestion (75)	24 502	29 378	33 977	15,7%
+ Atténuations de charges (013)	32 705	0	22 269	100,0%
= PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT	3 019 778	2 929 978	3 095 587	5,7%
Produits financiers (76)	26	21	20	-8,0%
+ Produits exceptionnels (77)	14 054	4 699	5 668	20,6%
= PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	3 033 858	2 934 698	3 101 275	5,7%

Les produits de fonctionnement sont en hausse de + 5.7 %.

Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des atténuations de charges (*remboursement des absences du personnel par l'assurance statutaire*), des impôts (+3.8%) et des produits des services (+ 31.6%).

Il est à noter que le contexte sanitaire impacte encore le chapitre 70 (produits des services) malgré une progression de + 31.6% des recettes. L'impact financier du COVID19 sur le fonctionnement des services culturel (*location de salles*) et enfance (*recettes d'ALAE/ALSH + restauration*) est estimé à - 37 700 €.

b) La fiscalité

Les produits fiscaux				
	2019	2020	2021	Evol° 2020/2021
Produit TH	664 204	698 177	0	-100,0%
Produit TFPB	645 390	669 630	1 425 745	112,9%
Produit TFNB	64 423	64 990	65 330	0,5%
Produit Taxes ménages	1 374 017	1 432 797	1 491 075	4,1%

En 2021, la suppression de la taxe d'habitation est effective pour les collectivités locales et une nouvelle répartition des recettes fiscales est opérée. Les communes récupèrent la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) du Département.

Le taux de TFPB 2021 correspond au taux communal de 2020 majoré du taux TFPB départemental 2020. Il est de 37.05 %, soit le taux TFPB communal 2020 (15.15 %) + le taux TFPB départemental 2020 (21,90 %).

Le taux de la taxe sur le foncier non bâti : 113,42%

L'évolution des produits fiscaux s'explique par une évolution des bases fiscales et non pas des taux qui sont stables depuis l'année 2012.

Les produits fiscaux ont progressé de 4.1 % soit + 58 278 €.

c) La Dotation globale de fonctionnement³

La dotation globale de fonctionnement (DGF)

	2019	2020	2021	Evol° 2020/2021
Dotation forfaitaire	360 330	363 765	367 977	1,16%
DSCUS <i>dont DSUCS cible</i>				
DSR <i>dont Fraction Bourg Centre</i> <i>dont Fraction Péréquation</i> <i>dont Fraction Cible</i>	64 954 64 954	66 171 66 171	67 348 67 348	1,78%
DNP	73 904	70 824	69 587	-1,75%
Total DGF	499 188	500 760	504 912	0,83%

La DGF de la commune a augmenté de 4 152 € en 2021 soit + 0.83 %.

³ D.G.F : dotation globale fonctionnement / dotation nationale de péréquation (DNP) / dotation de solidarité rurale "péréquation" (DSR P) / dotation forfaitaire (DF)

d) Les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement

€	2019	2020	2021	Evol° 2020/2021
Charges à caractère général (011)	1 073 968	900 894	1 025 438	13,8%
Charges de personnel (012)	1 194 896	1 167 332	1 251 482	7,2%
Atténuation des produits (014)	19 498	27 616	31 971	15,8%
Charges de gestion courante (65)	271 087	285 551	286 601	0,4%
= CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT	2 559 449	2 381 394	2 595 492	9,0%
+ Autres charges (67 + 68)	220	0	13 628	100,0%
= CHARGES DE FONCTIONNEMENT HORS INTERETS	2 559 669	2 381 394	2 609 120	9,6%
+ Intérêts de la dette	28 942	33 528	29 461	-12,1%
= CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2 588 611	2 414 921	2 638 581	9,3%

Les charges de fonctionnement courantes (011) sont en augmentation de +13.8 % soit +214 098 €.

Cette augmentation s'explique par une reprise progressive de l'activité de la commune qui a été moins impactée par la crise sanitaire qu'en 2020. Les charges à caractère général restent tout de même inférieures à l'année 2019.

Les charges de personnel (012) sont en augmentation de 7.2 % soit + 84 150.19 €.

Cette augmentation s'explique par :

- des absences longues qui ont donné lieu à des remplacements dans plusieurs services ;
- le renforcement du service administratif avec un agent supplémentaire de septembre à décembre ;
- l'allocation de retour à l'emploi à verser à un agent licencié pour inaptitude physique jusqu'en décembre 2023;
- l'application de l'accord national sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) qui revalorise les indices de certains grades et échelons ;
- des frais liés à l'organisation des élections départementales et régionales de juin 2021.

Les charges de personnel représentent 47.4 % des charges de fonctionnement.

La commune a été contributrice au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : + 31 971 €.

Les charges de gestion courante sont stables (+ 0.4%).

Les frais financiers sont en baisse de -12.1% soit – 4 066 €. Cela s'explique par le remboursement anticipé en cours d'année du prêt court terme contracté dans l'attente des subventions et du FCTVA pour l'école maternelle.

Les charges de fonctionnement ont augmenté de manière globale de + 9.3% soit + 223 669 €. Pour mémoire, il y avait une baisse de – 6.8 % en 2020.

3- La section d'investissement

L'investissement en 2021

	2 021 €	€/hab	structure
Dépenses directes d'équipement	356 468 €	81 €	88%
Dépenses indirectes	47 622 €	11 €	12%
Opération pour compte de tiers	0 €	0 €	
Dépenses d'Investissement hors dépenses financières	404 090 €	91 €	100%
affectation du résultat n-1	315 131 €	71 €	78%
Taxe d'aménagement	293 505 €	66 €	73%
FCTVA	559 416 €	127 €	138%
Opération pour compte de tiers			0%
Fonds affectés (amendes...)			0%
Subventions yc DGE (13)	875 000 €	198 €	217%
Emprunt	0 €	0 €	0%
Financement des investissements	2 043 052 €	462 €	506%

La commune a investi directement 356 468 € en 2021. Cela représente 81 € par habitant contre 294 € en moyenne pour les communes de la même strate démographique⁴.

Ces investissements ont été largement couverts par les recettes d'investissement : 2 043 052 €.

Le niveau d'investissement est à relativiser car les programmes d'investissement se jouent sur plusieurs années. Les investissements importants financièrement étaient en cours d'étude en 2021. La réalisation des travaux s'étalera sur les prochaines années (restaurant scolaire et travaux liés au plan de mobilité).

Les principaux investissements réalisés en 2021 sont les suivants :

● Education / Jeunesse

- Etudes de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un restaurant satellite à l'école maternelle *Les 4 Collines*
- Travaux de démolition d'un préau et réaménagement de la cour de l'école élémentaire
- Travaux d'entretien au restaurant scolaire (maintenance des équipements sur toiture)
- Etude pour mettre en place une nouvelle salle informatique à l'école élémentaire.
- Mise en peinture du hall de l'école élémentaire
- Complément du système de sécurité de l'école maternelle Les 4 Collines
- Achat d'une enseigne à l'école élémentaire

● Urbanisme

- Poursuite des études de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Etudes de concertation renforcée dans le cadre de la révision du PLU

⁴ Source DGCL / Les collectivités locales en chiffres 2021
 Ratios financiers par strate de population 2020 / Communes de 3500 à 5000 hab.

● Patrimoine

- Travaux d'amélioration du nouveau cimetière (*accessibilité, drainage, clôture, portail, engazonnement des allées et fleurissement*)

● Mobilité / Voirie⁵

- Etude de réalisation d'un plan de mobilité (en cours) avec des ateliers de concertation
- Travaux de réfection des trottoirs de la route de Lapeyrouse
- Entretien et rénovation de la voirie communautaire sur divers secteurs (*passage entre RD888 et chemin du calvaire, chemin Rebel, impasse des Pins, chemin Mancette Doumaison, accotements du chemin de Castelvieu*)
- Campagne de curage de fossés (chemin Rouquié, Trillery, allée des grands chênes, AlphaB, chemin de Castelvieu)
- Travaux de mise en conformité de deux arrêts de bus au lieu-dit Rouergue sur la RD 888

● Espace public

- Travaux et aménagements liés à la gestion différenciée des espaces verts au cimetière.

● Eclairage public⁶ (porté par le SDEHG) / Energie

- Travaux de rénovation dans 7 secteurs de la commune : chemins de Trillery, Lavalette, Laousi, Laque, Fort, Hermols et route du Cammas
- Achat d'un radar pédagogique (achat groupé avec le SDEHG)

● Culture

- Création progressive du fonds culturel de l'AlphaB (*documents : livres, CD, DVD, jeux*)

● Equipements

- Achat d'équipement informatique pour les services communaux
- Achat de matériel (barnums, épandeur à engrais, outillage...) pour le service technique

● Communication

- Etude en matière de communication pour la création de nouveaux supports de communication (en cours)

⁵ Ces investissements sur voies communautaires (ex-voies communales) sont réalisés par la CCCB pour le compte de la commune. La commune assume financièrement les travaux sur son budget de fonctionnement à travers une minoration de son attribution de compensation.

⁶ Investissements réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) pour le compte de la commune

4- Les résultats provisoires de l'année 2021

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	2 851 581,12 €	3 104 065,18 €
	Section d'investissement	987 266,68 €	2 243 456,88 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002) si déficit	0,00 €	250 000,00 €
	Report en section d'investissement (001) si déficit	0,00 €	212 992,91 €
TOTAL (réalisations + reports)		3 838 847,80 €	5 810 514,97 €
RESTES A REALISER N + 1	Section de fonctionnement	/	/
	Section d'investissement	338 728,12 €	540 146,24 €
	TOTAL des restes à réaliser	338 728,12 €	540 146,24 €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	2 851 581,12 €	3 354 065,18 €
	Section d'investissement	1 325 994,80 €	2 996 596,03 €
	TOTAL CUMULE	4 177 575,92 €	6 350 661,21 €

En 2021 l'excédent de fonctionnement prévisionnel est de 502 484.06 €

En 2021 l'excédent d'investissement prévisionnel est de 1 670 601.23 €

L'excédent cumulé est de 2 173 085.29 €



IV- Orientations du budget principal 2022

1- La section de fonctionnement

a) Les dépenses de fonctionnement

L'hypothèse retenue en matière de dépenses réelles de fonctionnement est une évolution de + 5.2 %.

Montant prévisionnel : **2 950 000 €**

● Chapitre 011 : Charges à caractère général

Afin de limiter l'impact des charges, de nombreux efforts de gestion sont réalisés par les services communaux.

L'hypothèse retenue pour 2022 est une évolution de + 1 % : 1 140 000 €

Cette prévision intègre :

- la nécessité de conclure un contrat d'assurance dommage ouvrage pour la construction du restaurant scolaire
- l'augmentation des coûts de l'électricité et du gaz
- un futur contrat d'entretien des toitures des bâtiments publics
- la nouvelle politique culturelle mise en place aux écoles

● Chapitre 012 : Charges de personnel

L'hypothèse retenue pour 2022 est une évolution de + 5.9 % : 1 340 000 €

Cette tendance tient compte :

- du glissement vieillissement technicité
- d'un reclassement au 1^{er} janvier des catégories C qui revalorise les indices de certains grades et échelons
- du recrutement au service technique d'un agent à temps non complet de 20h00
- des frais liés à l'organisation des élections présidentielles et législatives de 2022
- des frais liés à l'organisation du recensement de la population 2022
- du versement en janvier 2022 de l'indemnité inflation
- de l'augmentation de la cotisation au CNFPT pour l'apprentissage
- de la baisse de la cotisation au FNAL (*fonds national d'aide au logement*)
- des remplacements nécessaires à la continuité de l'activité des services

● Chapitre 014 : Atténuation de produits

L'hypothèse retenue pour 2022 est : 95 000 €

Prélèvement SRU

En application de la loi SRU, la Ville est soumise à une obligation de production de logements sociaux. Cette obligation de production est fixée à 20 % de logements sociaux. La pénalité financière de la commune sera d'environ 57 000 €. Aucune dépense n'est déductible du prélèvement SRU en 2022.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

L'hypothèse retenue est que la CCCB et ses communes membres seront contributaires au FPIC comme en 2021 : + 36 000 €

● Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

L'hypothèse retenue est une augmentation des charges de gestion courante de + 2.6 % (306 000 €)

45 000 € seront affectés aux subventions aux associations, contrairement à l'année 2021. Cela explique l'évolution du chapitre 65.

● Chapitre 66 : dépenses financières

L'hypothèse retenue pour 2022 est une baisse des charges financières. : - 1000 € (38 000 €)

Le budget intègre un nouveau prêt d'1 million d'euros pour financer les investissements à venir.

b) Les recettes de fonctionnement

L'hypothèse retenue en matière de recettes réelles de fonctionnement est une évolution de + 3.5 %

Montant prévisionnel : **3 121 000 €**

● La fiscalité

Depuis 2021, la suppression de la taxe d'habitation est effective pour les collectivités locales et une nouvelle répartition des recettes fiscales a été opérée. Les communes récupèrent la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) du Département.

La pression fiscale sera stable. L'évolution des bases retenue pour 2022 est de + 3,4 % (coefficient d'actualisation)

Le produit est évalué à 1 540 000 € (+ 4.85%)

Les taux s'établissent comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 37.05%

Le taux de TFPB 2021 correspondra au taux communal de 2020 majoré du taux TFPB départemental 2020. Il sera de 37.05 %, soit le taux TFPB communal 2020 (15.15 %) + le taux TFPB départemental 2020 (21,90 %).

- Taxe sur le foncier non bâti : 113,42%



● La dotation globale de fonctionnement

L'année 2018 a marqué la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics La commune a reçu 504 912 € en 2021.

L'hypothèse retenue est une stabilité de la DGF en 2022 : 506 000 €.

● Les dotations et participations (hors DGF)

La dotation versée par la CAF au titre du contrat enfance jeunesse (CEJ) restera stable : 83 000 €.

● Taxes sur les pylônes électriques.

Hypothèse retenue : 36 600 €

● Attribution de compensation versée par la CCCB

L'hypothèse retenue est une stabilité de l'attribution de compensation : 324 335 €.

Depuis 2017, la CCCB répercute le poids du transfert de la compétence voirie (*conséquence de la dissolution du syndicat*) sur le montant de l'attribution de compensation.

● Les produits des services

L'hypothèse retenue est une stabilité des produits des services : 345 000 €

Les tarifs des services publics sont stables depuis 2014 (ALAE, ALSH, location des salles).

● Recettes diverses

Le fonds de soutien au développement des activités périscolaires

La commune continuera de percevoir le fonds de soutien (*environ 20 000 €*) mis en place par l'Etat à la suite de l'instauration de la réforme des rythmes scolaires :

- le solde de l'année scolaire 2021-2022
- acompte de l'année scolaire 2022-2023

Subventions

La commune sollicitera la Région Occitanie pour soutenir la programmation des manifestations proposées à l'AlphaB.

2- La section d'investissement

La commune souhaite continuer à conjuguer maîtrise des finances et réalisation d'un programme d'investissement ambitieux.

a) Les dépenses d'investissement

Le montant des dépenses réelles d'investissement devrait être de **3 690 000 €** en 2022.

Principaux investissements en 2022 :

● Education / Jeunesse

- Etudes de maîtrise d'œuvre et travaux de construction d'un restaurant satellite à l'école maternelle *Les 4 Collines*
- Etude de diagnostic pour la rénovation des toitures vétustes de l'école élémentaire
- Achat du foncier (environ 2.5ha) nécessaire à l'accueil d'un collège / La commune a candidaté auprès du Conseil Départemental pour accueillir un collège sur son territoire afin de désengorger les collèges du secteur (Saint-Jean, L'Union et Pechbonnieu) / dialogue en cours avec le CD31
- Travaux de création d'une salle informatique à l'école élémentaire
- Travaux d'amélioration du dépose minute situé devant l'école élémentaire
- Travaux d'amélioration des sanitaires de l'école élémentaire
- Etude pour la réalisation d'un point jeune

● Urbanisme

- Poursuite des études de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du volet concertation

● Patrimoine

- Etude de programmation pour la construction d'un nouveau service technique
- Etude de programmation pour la rénovation de la mairie, de la salle des aînés et de la salle des fêtes (accessibilité, énergétique...)
- Rénovation de toiture de différents bâtiments publics
- Remplacement de la centrale incendie du cinéma
- Fermeture par une clôture du terrain d'entraînement de football
- Fin des travaux d'amélioration du nouveau cimetière (*extension du columbarium, fleurissement*)

● Développement durable

- Etude d'opportunité pour installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux
- Aménagement paysager du stade avec arbres et paysages d'Autan

● Plan de mobilité durable / voirie⁷ communautaire et départementale

- Fin des études de réalisation d'un plan de mobilité (en cours) avec des ateliers de concertation
- Etude et travaux de busage sur la route du Clos du loup (*voie départementale*)
- Etude d'aménagement d'un giratoire au niveau de la pharmacie sur la RD888 (*voie départementale*)
- Mise en place d'une zone 30 km/h au centre-bourg
- Renfort de la signalétique horizontale et verticale de plusieurs entrées de ville et de divers secteurs
- Entretien et rénovation de la voirie communautaire sur divers secteurs

⁷ Ces investissements sur voies communautaires (ex-voies communales) sont réalisés par la CCCB pour le compte de la commune. La commune assume financièrement les travaux sur son budget de fonctionnement à travers une minoration de son attribution de compensation.



- Campagne de curage de fossés

- **Espace public**

- Travaux et aménagements liés à la gestion différenciée des espaces verts au cimetière
- Aménagement d'une place en concertation avec les habitants et les référents de quartier

- **Eclairage public**⁸ (*porté par le SDEHG*) / **Energie**

- Travaux de rénovation dans divers secteurs de la commune : 62 points d'éclairage
- Etudes d'enfouissement des réseaux chemin du Fort et secteur Pechacou
- Dévoisement du réseau et adaptation du réseau d'éclairage public aux abords du futur restaurant scolaire

- **Culture**

- Création progressive du fonds culturel de l'AlphaB (*documents : livres, CD, DVD, jeux*)
- Animation et valorisation du fonds culturel de l'AlphaB

- **Equipements**

- Achat d'équipement informatique pour les services communaux
- Achat d'un camion polybenne et de matériel pour le service technique

- **Communication**

- Etude en matière de communication pour la création de nouveaux supports de communication (en cours)

b) Les recettes d'investissement

Le montant des recettes réelles d'investissement est estimé à 2 000 000 € pour 2022.

- **ressources internes**

L'excédent n-1 de la section de fonctionnement (*autofinancement*) sera en partie transféré en recette d'investissement. Le transfert est évalué à 252 484 €.

- **ressources externes**

FCTVA (10)

La commune perçoit le fond de compensation de la TVA avec un décalage d'un an par rapport au paiement des dépenses.

Le FCTVA est évalué à 121 000 € pour l'année 2022. Il se compose du FCTVA 2021 inscrit en RAR d'un montant de 69 000 € et du FCTVA 2022 sur les dépenses 2021 d'un montant estimé à 51 000 €.

Taxe d'aménagement (10)

Hypothèse retenue : 150 000 €.

⁸ Investissements réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) pour le compte de la commune

Envoyé en préfecture le 18/03/2022

Reçu en préfecture le 18/03/2022

Affiché le 18/03/2022



ID : 031-213101173-20220316-D_2022_02-DE

Subventions (13)

Plusieurs subventions ont été notifiées à la commune et restent en attente de liquidation : **485 000 €**. D'autres sont en cours d'instruction et feront l'objet d'une notification au cours de l'année 2022.

Ecole maternelle Les 4 Collines

- 62 921 € de l'ADEME pour l'installation géothermique
- 44 986 € de la région Occitanie pour l'installation géothermique
- 80 000 € de l'Europe (fonds LEADER)
- 15 082 € du Conseil départemental pour le mobilier
- 1 000 € du Conseil départemental pour l'informatique

Aménagements de Voirie / Cheminements piétonniers

- 22 780 € du Conseil départemental pour l'urbanisation de la route de Lapeyrouse (trottoirs)
- 10 840 € du Conseil départemental pour l'opération de requalification d'un espace de stationnement en zone naturelle et piétonne
- 24 474 € du Conseil départemental pour la mise en accessibilité des arrêts de bus Rouergue
- 45 919 € de TISSEO pour la mise en accessibilité des arrêts de bus Rouergue
- 35 400 € de l'Etat pour l'opération de requalification d'un espace de stationnement en zone naturelle et piétonne
- 25 000 € de l'Europe (fonds LEADER) pour l'opération de requalification d'un espace de stationnement en zone naturelle et piétonne

Gymnase / Rénovation et mise en accessibilité

- 34 236 € de la région Occitanie pour la mise en accessibilité du gymnase
- 50 606.71 € de l'Europe (fonds LEADER)

Autres projets

- une subvention du Conseil départemental pour l'achat d'un projecteur 4K – en cours d'instruction
- une subvention du Conseil départemental pour l'achat d'un columbarium – en cours d'instruction
- 5 995 € du Conseil départemental pour la valorisation des espaces de l'AlphaB
- 5 377 € de l'Etat pour la mise en place d'un plan de mobilité durable
- des subventions du Conseil départemental sur divers projets (acquisition de matériel, amendes de police,...) - *en cours d'instruction*
- une subvention de la Région pour la diffusion d'un concert – en cours d'instruction

Besoin de financement (16)

Le besoin de financement est évalué en 2022 à 1 000 000 €.

V- Budget assainissement : analyse 2021 et orientations 2022

Les chiffres présentés pour 2021 sont provisoires et susceptibles d'être modifiés lors de la finalisation du compte administratif.

● Section de fonctionnement 2021

Dépenses d'exploitation : 119 023 € HT

Recettes d'exploitation : 234 389 € HT

Excédent de la section de fonctionnement : 115 366 € HT

En 2021, la commune a payé trois traitements des boues par unité mobile (68 000 € HT) avant valorisation par compostage (*conséquence de l'interdiction d'épandage des boues non hygiénisées*). Deux traitements de l'année 2021 et un reliquat de l'année 2020.

● Section d'investissement 2021

Principaux investissements en 2021 :

- Etude pour la modification de la filière de traitement des boues de la station d'épuration (STEP)
- Travaux de remplacement des outils de télécommunication de la STEP et des postes de relevage

Dépenses d'investissements : 79 995 €.

Recettes d'investissement : 159 531 €

Excédent de la section d'investissement : 79 536 €

Excédent de la section d'investissement N-1 : 193 977 €

Reste à réaliser (RAR) : 0 €

Bilan de clôture 2021 : 273 513 €

● Résultat global des deux sections : + 388 880 €

● Orientations de l'année 2022

Fonctionnement :

- Deux traitements des boues par unité mobile avant valorisation par compostage

Investissement :

- Fin des études et travaux pour la modification de la filière de traitement des boues de la STEP (300 000 € HT)
- Etude d'analyse du risque de défaillance des réseaux (4 400 € HT)
- Extension du réseau assainissement collectif sur la route départementale de Moutou (530 000 € HT / phase 2). Le projet comporte trois phases :
 - Phase 1 : réalisée*
 - Phase 2 : extension du réseau sous chaussée départementale.*
 - Phase 3 : extension du réseau en terrain privé + raccordement à la station d'épuration*

VI- La dette

1- L'endettement en 2021

La dette de la commune est composée au 31/12/2021 de 5 emprunts à taux fixe.

Organisme	Objet	Date de prêt	Durée	Date fin	Capital Emprunté
Banque postale	Ecole maternelle - long terme	14/10/2019	25 ans	2044	1 210 000 €
Banque populaire	Restaurant scolaire	21/01/2010	20 ans	2030	731 000 €
Crédit Agricole	Station d'épuration	19/12/2006	25 ans	2031	500 000 €
Crédit Agricole	Station épuration	01/01/2008	25 ans	2033	300 000 €
Crédit Agricole	Station épuration	15/09/2009	20 ans	2029	450 000 €

Encours de la dette au 31/12/2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Encours budget principal	538 884	1 689 250	2 165 071	2 086 238	1 505 544
Encours budget assainissement	879 129	829 000	774 927	730 577	735 906
/ Epargne brute budget principal	519 496	443 418	478 167	519 142	466 938
/Epargne brute budget assainissement	173 839	145 839	141 673	107 419	93 306
= ENCOURS / EPARGNE BRUTE budget principal	1,0	3,8	4,5	4,0	3,2
= ENCOURS / EPARGNE BRUTE budget assainissement	5,1	5,7	5,5	6,8	7,9
= ENCOURS / EPARGNE BRUTE	2,0	4,3	4,7	4,5	4,0

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière qui mesure le rapport entre l'épargne brute et la dette, la première finançant la seconde. Exprimé en nombre d'années, ce ratio permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

En 2021, la capacité de désendettement de la commune de Castelmaurou est de 4 années.

On considère généralement que le seuil de vigilance est situé entre 8 et 10 années et qu'au-delà de 12 ans la situation est dangereuse.

Ratios de la dette

	2017	2018	2019	2020	2021*	Communes en France Métropolitaine 3500 à 5000 hb*
Délai de désendettement	2,0	4,3	4,7	4,5	4,0	
Encours par habitant	339 €	592 €	679 €	638 €	503 €	
Taux d'endettement	45%	86%	93%	96%	75%	72.4%

L'encours par habitant est de 503 € en 2021 contre 741 €⁹ pour les communes de la même strate démographique.

Le taux d'endettement est égal au rapport entre l'encours et les produits de fonctionnement. Exprimé en pourcentage, il mesure la charge de la dette d'une collectivité relative à sa richesse. Le taux d'endettement est de 75 % contre 72.4 % pour les communes de la même strate démographique.

Nota bene : Ces indicateurs sont en forte baisse car la commune a fini de rembourser en 2021 le prêt court terme contracté en 2018 pour la construction de l'école maternelle. Il avait été contracté pour couvrir dans le temps l'arrivée des subventions et du FCTVA.

2- Perspective d'évolution de la dette jusqu'en 2025

La simulation de la capacité de désendettement jusqu'en 2025 intègre un nouvel emprunt en 2022 de 1 000 000 € sur le budget principal et repose sur une épargne brute globale stabilisée à 570 000 €.

Encours de la dette - perspective d'évolution

en €	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours commune	2 086 238	1 505 544	2 505 544	2 382 607	2 257 446	2 129 973
/ Epargne brute commune	519 142	466 938	450 000	450 000	450 000	450 000
Encours assainissement	730 577	735 906	678 320	618 136	555 237	489 498
Epargne brute assainissement	107 419	93 306	120 000	120 000	120 000	120 000
Encours total	2 816 815	2 241 450	3 183 864	3 000 743	2 812 682	2 619 471
/ Epargne brute total	626 561	560 244	570 000	570 000	570 000	570 000
= ENCOURS / EPARGNE BRUTE	4,5	4,0	5,6	5,3	4,9	4,6

Cette simulation montre l'évolution de la capacité de désendettement de la commune. On considère généralement que le seuil de vigilance est situé entre 8 et 10 années et qu'au-delà de 12 ans la situation est dangereuse.

La capacité de désendettement de la commune restera très éloignée du seuil de vigilance.

⁹ Source DGCL / Les collectivités locales en chiffres 2021

Ratios financiers par strate de population 2020 / Communes de 3 500 à 5 000 habitants

Ratios de la dette

	2020	2021*	2022	2023	2024	2025	
Délai de désendettement	4,5	4,0	5,6	5,3	4,9	4,6	Communes en France Métropolitaine 3500 à 5000 hb*
Encours par habitant	638 €	503 €	708 €	661 €	614 €	567 €	741,00 €
Taux d'endettement	96%	72%	101%	94%	87%	79%	72.4%

Cette simulation montre l'évolution des ratios d'analyse de la dette.

L'encours reste en dessous de la moyenne des communes de la même strate démographique. Le taux d'endettement se rapprochera progressivement de la moyenne des communes.

VII- Conclusion

Le budget communal 2022 reposera sur une gestion rigoureuse des finances nous permettant de mettre en œuvre une politique d'investissement soutenue et responsable.

En cohérence avec le programme de la mandature, l'année s'articulera principalement autour des priorités suivantes :

- la réalisation de travaux liés à la mise en place du plan communal de mobilité durable ;
- la fin des études liées à la révision du Plan Local d'Urbanisme ;
- l'achat du foncier nécessaire à la réalisation d'un collège sur la commune (sous réserve d'une validation du département) ;
- la poursuite du travail engagé en matière de participation citoyenne (*concertation en urbanisme, dispositif des référents de quartiers, mise en place d'un Conseil municipal des jeunes*) ;
- le début des travaux du restaurant scolaire à l'école maternelle ;
- les travaux de modification de la filière de traitement des boues de la station d'épuration ;
- le lancement des études de programmation pour la construction d'un nouveau service technique ;
- l'entretien, la mise en accessibilité et l'amélioration du patrimoine communal avec notamment l'engagement d'études de programmation sur 3 bâtiments : salle des fêtes, mairie, salle des aînés ;
- l'étude d'opportunité afin d'installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.